

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

Délibération
n° 2006.03.070

**Acquisition d'une
hydrocureuse:
appel d'offres
ouvert**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ACQUISITION D'UNE HYDROCUREUSE: APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin de procéder au renouvellement d'une hydrocureuse « eaux pluviales », la passation d'un marché d'acquisition est nécessaire.

Le marché est alloté de la manière suivante :

LOT N° 1 : 1 châssis-cabine dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Châssis-cabine de type hydrocureuse
- P.T.A.C. : 26 tonnes environ type « routier » 6 x 2
- Empattement : 4 400 mm environ
- Largeur cabine aux ailes : 2,50 m environ
- Puissance : 370 Ch Din environ.

LOT N° 2 : 1 carrossage hydrocureuse dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Capacité : de la cuve 11 m³ environ
- Installation mixte avec pompe HP et pompe à vide
- Largeur maximale : 2,5 m.

Les lots seront attribués par marchés séparés.

La procédure à mettre en œuvre sera un appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prix seront fermes.

L'acquisition de l'hydrocureuse est estimée à 220 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 7 mars 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle..

D'IMPUTER la dépense au budget Principal - section investissement - article 2182 - rubrique 811.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2006	<u>Affiché le :</u> 03 avril 2006